

# LE CONGE INNOVATION

## POURQUOI

## POUR QUI

Libérer du temps pour les personnels désirant mener un projet d'innovation et de valorisation des résultats de leurs travaux de recherche

Garantir l'impact des travaux de recherche sur le monde socio-économique  
Accompagner le transfert de technologie  
Faciliter les projets de création d'entreprise

Professeurs des universités, Maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés, permanents  
Depuis au moins 3 ans et en position d'activité dans l'établissement (la délégation, ou accueil CNRS sont incompatibles avec le bénéfice du congé)

Non bénéficiaire d'un CRCT ou CPP au cours du trimestre précédant  
Périodicité entre chaque congé :  
~ 6 mois par période de 3 années en position d'activité ou de détachement  
~ 12 mois par période de 6 ans en position d'activité ou de détachement

## QUAND

## QUOI

## CONTACTS

Durée : 6 à 12 mois sur 1 ou 2 années universitaires, sur la base de la modulation de service  
~ 1 semestre : démarrage au 01/09/N ou au 01/03/N+1  
~ 2 semestres : démarrage au 01/03/N+1

Incidences sur le plan administratif  
Situation de travail : en position d'activité  
Temps de travail : réduction de service de 96 HTD  
Rémunération : conservée sauf prime RIPEC C2  
Heures complémentaires : interdites  
Cumul d'activité : interdit (public ou privé)

Pour toutes questions sur vos démarches de valorisation de la recherche, contactez :  
~ votre ingénieur filière référent au SPIE : [spie@univ-nantes.fr](mailto:spie@univ-nantes.fr) 02 72 64 88 30  
~ la chargée d'appui aux dispositifs RH à la DRHDS service gestion personnel enseignant : [dispositifs-drhds-enseignants@univ-nantes.fr](mailto:dispositifs-drhds-enseignants@univ-nantes.fr) 02 72 64 88 18

## Et après

## Puis pendant

## En amont

- Dans les 3 mois, conseil de l'IF pour la formalisation du rapport sur le projet qui doit être remis à la présidente de NU et au conseil de pôle restreint
- Mobilisation des autres mesures incitatives selon le projet professionnel

- Réunion/rendez-vous de démarrage avec les référents CI (SPIE et DRHDS)
- Suivi personnalisé avec l'ingénieur.e filière référent.e et la cheffe de projet DeepTech, la chargée d'appui aux dispositifs RH
- Accès au parcours de formation et dispositifs « entrepreneuriat » Atlanpole

- Webinaire d'information organisé par la DRPI – DRHDS
- Echanges conseil avec l'ingénieur filière référent (dossier de candidature, date démarrage congé)

